COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac » s'est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

PRESENTS: Mmes PALIX Dominique - PLATZ Cécile - MENIAUD Aline - BROET Sarah - TAVERNIER Delphine - BOUCHET Bernadette - PALAORO Andréa- Mrs FEROUSSIER Jean-Michel - MOURGUET Patrick - DAGORN Jean-Luc — MAURY Thierry - BASTIDE Alain - DUPUIS Michel - VIGNAL Dominique.

ABSENTS EXCUSES: PETERMANN Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Delphine TAVERNIER.

ORDRE DU JOUR:

- Contrat lié à une surcharge de travail,
- Vote du budget formation des élus,
- Gratuité des activités des rythmes scolaires,
- Questions diverses.

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Contrat lié à une surcharge de travail

La nouvelle secrétaire est présentée aux membres du Conseil Municipal. Un tour de table est fait afin de se présenter. Une visite du village est prévue pour lui permettre de mieux se situer.

Vote du budget formation des élus.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que tous les membres du Conseil ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives et qu'une délibération doit être prise dans les trois mois qui suivent le renouvellement de l'assemblée, afin de définir les modalités de cette formation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2123-12,

Considérant que le Conseil Municipal détermine les orientations et les crédits ouverts pour la formation des élus, étant entendu que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la Commune,

Vu que le montant brut, alloué annuellement pour les indemnités des élus s'élève à 30 000,00 € (montant référencé par rapport à l'indice 1015, valeur au 1er janvier 2014),

Sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le montant maximum autorisé pour les dépenses de formation pour le nouveau Conseil Municipal à 6 000 €, pour la durée du mandat.
- TRANSMET un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, et à Monsieur le Trésorier, pour suite à donner.

Gratuité des activités des rythmes scolaires.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il y a lieu de pratiquer des activités. Les horaires retenus sont de 15 h 45 à 16 h 45. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la gratuité de ces activités et le commencement de la garderie payante à 16 h 45.

Après délibération à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve la gratuité de ces activités et le début de la garderie payante qui commence à 16 h 45.

QUESTIONS DIVERSES:

Courrier Mme ARGAUD: reclassement de sa parcelle

Madame Le Maire rappelle le courrier de Madame ARGAUD demandant le reclassement de la parcelle ZC 137 située à Brune. Une réponse lui a été envoyée lui informant que sa demande ne peut aboutir car le projet d'aménagement est suspendu à la demande de la Direction Départementale des Territoires.

Parcelle de Mr RUEL Bastien

Madame le Maire rappelle la délibération du 06/02/2014 fixant le prix de vente d'une parcelle ZC 18 au lieu-dit Piausse, à 10 € le m2. Monsieur RUEL demande l'obtention de cette parcelle pour une valeur de 500 € plus les frais de notaire. Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité.

Plantation d'un « pibou »

Une date a été décidée pour planter le pibou. Il s'agit du samedi 15/11/2014 en journée. Un apéritif dinatoire sera partagé avec tous les conseillers ainsi que leurs conjoints à la salle des fêtes des hauts de Payre.

Courrier Mr MATHON

Madame le Maire signale à Monsieur MATHON par courrier de déposer un nouveau dossier à la Direction Départementale des Territoires concernant sa demande d'aménagement s'il pense que son dossier initial à mal été par les services de la DDT.

Courrier Mme GIRAUD: chemin rural

Madame le Maire rappelle le courrier de Madame GIRAUD demandant d'acheter le chemin rural. Nous l'informerons que nous souhaitons conserver ce bien et lui rappellerons que dès l'arrivée de son gendre, nous voulons le rencontrer et échanger avec lui et les entreprises.

Proposition de prix : jardin Mr VIRET

Monsieur ROUSSILLON de la société DEKO sera relancé concernant la demande de planches pour la fabrique du jardin.

Vivarais Habitat

Madame Le Maire rappelle le courrier de Vivarais Habitat concernant le projet de construction de 9 logements et 3 lots à bâtir et précise que le Conseil est d'accord avec cette proposition.

Budget associations aide aux enfants malades

Après avoir reçu le budget prévisionnel et suite à la demande de subvention, le Conseil Municipal décide de proposer à titre gratuit la salle des fêtes pour un week-end en période d'hiver, soit de octobre à mars, pour cette année uniquement.

Il a été décidé que la prochaine commission voirie se réunira le lundi 2 juin 2014 à 18h30.

Séance levée à 20 Heures 45.
Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC, le 30 mai 2014
Madame Le Maire,
Dominique PALIX.